

Budget prévisionnel (recettes/dépenses)

	Pris en charge par le pouvoir local	Pris en charge par le partenaire suivant :	Sollicite ou pris en charge par le pouvoir subsidiant suivant :	Sollicite ou pris en charge par le pouvoir subsidiant suivant :	Sollicite auprès de la Communauté française
Dépenses					
Frais de personnel :					
. salarié					
. non salarié					
Frais de fonctionnement :					
. Frais d'administration					
. Frais d'exploitation (charges)					
. Frais d'aide technique :					
- Matériel informatique :					(< 2.500 EUR)
- Mobilier, matériel audiovisuel ou téléphonique :					(< 1.000 EUR)
. Frais de documentation					
. Frais de production de documents et d'outils					
. Frais de formations, de colloques et de réunions					
. Frais de missions (déplacements,...)					
Total¹ :					
Total global des dépenses					
Recettes					
Moyens propres (dont les recettes éventuelles liées au projet - à détailler)					
Apports du partenaire suivant :					
.....					
Apports du partenaire suivant :					
.....					
Recettes attendues du pouvoir subsidiant :					
.....					
Recettes attendues du pouvoir subsidiant :					
.....					
Subvention demandée à la Communauté française					
Total global des recettes					

¹ Le total des dépenses de chacune des colonnes sera a priori en équilibre avec le total des recettes de ces mêmes colonnes. Le total des dépenses égalera le total des recettes